



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des collectivités locales
et du contrôle de légalité
Bureau du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire
Affaire suivie par : Catherine SAUTERAU
Tél. : 05.49.08.68.85
Adresse mail : catherine.sauterau@deux-sevres.gouv.fr

Niort le 20 OCT. 2022

Le préfet

à

**Madame la présidente du conseil départemental
Mesdames et Messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les présidents
des établissements publics de coopération intercommunale
Mesdames et Messieurs les présidents des CCAS et CIAS
Monsieur le président du centre de gestion départemental
de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres
Madame la présidente du conseil d'administration du SDIS
Madame la présidente de l'institution interdépartementale de la Sèvre Niortaise**

Objet : Contrôle de légalité : exercice 2021 - 2022

P.J. : 1

En 2021, la préfecture a été destinataire de plus de 52 000 actes réglementaires et 12 000 actes budgétaires. Au cours du premier semestre 2022, ces chiffres s'élevaient à plus de 29 000 actes réglementaires et près de 8 000 actes budgétaires. Ces actes ont pu faire l'objet d'échanges et d'observations.

J'ai l'honneur de vous adresser cette synthèse thématique annuelle 2021-2022 qui recense les principales observations émises au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et appelle votre attention sur certains points de vigilance afin de renforcer la sécurité juridique des actes des collectivités locales.

Je vous en souhaite bonne réception.

Emmanuelle DUBÉE